

Image not found or type unknown



Serveur saisonnier sans déclaration d'accident ni salaire

Par **simonpat**, le **26/03/2009** à **14:37**

J'ai fait une saison d'hivers dans les Hautes Alpes avec un CDD de 3 mois. Après 2 mois de bon et loyaux service, je me suis blessé en travaillant (déchirure musculaire du mollet) Je me suis fait viré du logement de fonction par mon patron. Et depuis je n'ai reçu de salaire et il n'a pas fait de déclaration d'accident de travail. Personne ne veut être témoin. Comment faire pour faire valoir mes droits ?